

Les décisions

- ▶ **Compte-rendu du 03 juin**
- ▶ **Mise en place du 10^e mois de bourse**
- ▶ **Demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'équipement au point - relais conseil VAE de l'UVHC**
- ▶ **Convention avec l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) de Valenciennes**
- ▶ **Convention cadre pour le Plan de conservation partagée des périodiques en Nord Pas-de Calais.**
- ▶ **Convention d'achat en commun de matériels avec Lille 1 (Ecole polytechnique de Lille)**
- ▶ **Convention avec SUPCCIS, Institut de Formation Permanente des CCIS (Maroc).**
- ▶ **Octroi du Master 1 aux étudiants préparant le concours de l'Enseignement.**
- ▶ **Présentation du calendrier électoral**

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H14.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Elle précise que 2 points prévus à l'ordre du jour ne seront pas présentés : la convention avec l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences et Techniques de l'Ingénierie et du Management ainsi que la convention avec le centre d'Amaury qui sont reportés à un conseil d'administration ultérieur.

Elle demande aux conseillers leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour et qui concerne la délivrance du Master 1 aux étudiants préparant le concours de l'Enseignement.

En points d'information, Mme la Présidente annonce la signature du contrat quadriennal avec le Ministère ce mardi 29 juin. Elle ajoute également que le calendrier prévisionnel des conseils pour l'année universitaire 2010-2011 sera envoyé prochainement aux conseillers.

▶ **Compte-rendu du 03 juin**

M.Ezzedine fait remarquer que son nom n'apparaît pas sur la liste des présents.

M. Ali Mehmeti souhaite ajouter en page 2 un complément à son intervention :

« Il s'inquiète de la forte interférence politique concernant le rapprochement des universités. Et il souligne l'importance du statut juridique de la future instance de gouvernance afin de ne pas perdre le sentiment d'appartenance des personnels.»

Mme la Présidente ajoute que le compte-rendu de la séance du 25 juin sera mis à l'ordre du jour du conseil du 16 septembre.

vote : à l'unanimité sous réserve des modifications mentionnées

► Mise en place du 10^e mois de bourse

L'objectif est de permettre aux étudiants de bénéficier d'un 10^e mois de bourse consécutif à la mise en place du LMD dans les universités. Mme la Présidente présente le cahier des charges que les conseillers doivent approuver.

L'UVHC doit s'engager à mettre en place les actions prévues dans le cahier des charges tant sur le plan administratif que pédagogique.

Mme Guionnet pose la question de la mesure de l'assiduité des étudiants.

Mme la Présidente lui répond que les séances de TD et de TP font l'objet d'un contrôle de l'assiduité des étudiants.

M. Sénéchal confirme que le calendrier pédagogique de l'établissement est établi sur 10 mois. Il précise néanmoins que les secrétariats pédagogiques devront être réactifs quant à la saisie des résultats sur APOGEE car cela conditionnera l'obtention du 10^e mois de bourse.

Suite à la demande de M. Eloy, un premier bilan sera présenté aux conseillers à la fin du premier semestre.

vote : adoption du cahier des charge à l'unanimité

► Demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'équipement du point - relais conseil VAE

M. Podsany présente cette demande de subvention d'un montant de 5 000 € et qui concerne l'équipement informatique du point relais conseil VAE qui a vocation à accueillir tout type de public.

Cette subvention permettra d'acquérir du matériel compatible avec le parc informatique de l'UVHC.

vote : adoption à l'unanimité

► Convention avec l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI) de Valenciennes

M. Sénéchal présente la convention et rappelle aux conseillers que des accords identiques ont été signés avec les IFSI de Cambrai et Maubeuge. La présente convention a pour objet de permettre aux étudiants de l'IFSI de préparer la certification au C2I.

vote : adoption à l'unanimité

► **Convention cadre pour le Plan de conservation partagée des périodiques en Nord Pas-de Calais.**

Mme Truffert présente la convention cadre qui a pour objet de réaliser une mutualisation des périodiques concernant respectivement les bibliothèques universitaires, les bibliothèques municipales, les archives départementales et les bibliothèques de statut privé de la région. Ce dispositif existe déjà dans la majorité des régions françaises et l'idée d'origine était de régler les problèmes de stockage papier dans les magasins tout en garantissant une conservation pérenne des documents.

La mutualisation prend les modalités suivantes : les bibliothèques qui possèdent un abonnement à des revues et périodiques obtenus de manière constante et ancienne, deviennent bibliothèque de référence pour le ou les titres dont il s'agit.

A ce titre, l'UVHC s'est engagée pour être bibliothèque de référence pour 2 périodiques.

Suite à la remarque de M.Ourak, Mme Truffert rappelle aux conseillers qu'il est tout à fait possible de réaliser des dons en établissant une convention.

vote : adoption à l'unanimité

► **Convention d'achat en commun de matériels avec Lille 1 (Ecole polytechnique de Lille)**

M. Coutellier présente la convention qui va permettre l'achat d'un robot pour un montant de 23 000 € et qui servira aux établissements du pôle AIP Priméca.

M.Ourak tient à souligner que ce principe de mutualisation des équipements est une très bonne chose.

vote : adoption à l'unanimité

► **Convention avec SUPCCIS, Institut de Formation Permanente des CCIS (Maroc).**

Mme la Présidente présente ce projet de convention avec le SUPCCIS d'Agadir (Institut de Formation Permanente des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et des Services) et qui concerne la délocalisation de la licence TII. Le CEVU a émis des propositions de modification pour être en conformité avec les autres conventions de ce type. Mme la Présidente en donne lecture :

Article 2

supprimer : « le Responsable Pédagogique arrête le nombre d'étudiant »

Article 4 – suppression du 2ème paragraphe

Et ajouter « sur proposition de la commission VAP 85 ».

Remplacement de l'article 7

Retrait des 4 premiers paragraphes

Article 9

4500 € à la place de 3000 € et on retire dans ce cas le 4^e paragraphe de l'article 7

Article 6

Retrait fin du 3^{ème} paragraphe

« Elle sera communiquée en début de chaque année universitaire et jointe à la présente convention »

Correction de l'adresse internet.

Article 10

« A mi parcours un bilan sera présenté au CEVU »

Ce principe est à mettre en place pour toutes les conventions.

Article 4

Suppression de « déductions faites... » comme pour les autres conventions

Vote à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par le CEVU

► Octroi du Master 1 aux étudiants préparant le concours de l'Enseignement.

M.Sénéchal prend la parole et rappelle aux conseillers que les candidats admis aux concours devront obligatoirement avoir un master 1.

Il rappelle les dispositions prises par le CEVU il y a quelques mois :

- Admis au concours : validation du M1
- Admissible au concours : une VAP pour accéder en M2
- Echec au concours : accès en M2 à l'appréciation du jury

Or, le calendrier de proclamation des résultats a été retardé : les admis devront prouver la validation de leur M1 pour le 28 août alors que les résultats seront proclamés le 20 juillet.

M. Sénéchal précise qu'au niveau régional les positions sont partagées.

La question a été posée au CEVU réuni le 1^{er} juillet en matinée et il a voté favorablement la proposition suivante : **attribuer à tous les étudiants admissibles et inscrits dans un master disciplinaire à l'UVHC, le M1 et les crédits ECTS.**

vote : adoption à l'unanimité

► Présentation du calendrier électoral

M. Chabasse présente les travaux du Comité Electoral Consultatif et l'arrêté de la Présidente. Il est rappelé que le prochain mandat du Président de l'UVHC démarrera le 21 octobre 2010 pour se terminer en avril 2012. De plus, les personnalités extérieures ne pourront pas voter. Le vote ne sera pas public.

M.Rutkowski pose une question pour connaître l'impact du vote blanc en prenant le cas suivant : un seul candidat et résultat du vote 11 voix pour et le reste des votes est un vote blanc. Sachant que le président est élu à la majorité absolue des membres élus (donc 12 voix), le candidat est-il élu ?

Le Secrétaire Général va étudier la question et y répondra lors du prochain conseil.

Pas de question diverse

Fin de la séance plénière vers 16H00

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mmes Lancelle et Guionnet

Collège A

Mme Grant, MM. Ali Mehmeti, Défossez, Ezzedine, Markiewicz, Millot et Ourak

Collège B

Mme Sforzin, MM Bonduelle, Del Campo, Garnier, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM Laurent et Rutkowski

Collège des Usagers

Mlle Espérou

MM Eloy, Gorisse

Membres de droit

MM. Chabasse et Warret

Membres invités :

Mme Decneut et Mme Truffert

MM. Mallet, Sénéchal, Coutellier, Lauro, Piechowiak et Varago

Ont donné pouvoir :

M. Bellalij à M. del Campo

Mlle Legrand à M. Gorisse

M.Dheilly à M.Rutkowski

M.Gros à Mme Lancelle

Fait à Valenciennes, le 13 juillet 2010

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.